



## Visa Schengen touristique validité août 2024

-----  
Par didierjb

Bonjour,

Oui, une question à laquelle je ne trouve pas véritablement de réponse.

Voici le souci, je vais essayer d'être clair.

Mon amie, qui habite Saint-Pétersbourg et que je connais depuis de très nombreuses années, qui est déjà venue de nombreuses fois ici en France, devrait revenir vers la fin août afin de finaliser un projet que nous avons de longue date, mais qui a été "bloqué" par la crise du Covid, afin de nous marier pour pouvoir vivre ensemble "normalement", sans les contraintes d'appartenance à des pays différents.

Je suis donc allé à la Mairie pour connaître les papiers à fournir. Les ayant eu je les ai envoyés avec une première traduction non officielle afin de savoir s'ils étaient valables. J'ai eu un accord téléphonique verbal.

Et voici donc l'objet de ma question. Le mariage demande 6 semaines après la publication des bans. A priori, cela semble réalisable, mais compte-tenu de possibles contre-temps, même si j'essaye de tout préparer au mieux afin de ne pas perdre de temps pour déposer le dossier juste après l'arrivée ici de mon amie, j'ai une petite crainte avec son visa.

En effet, même s'il est valable jusqu'en août 2024, c'est un visa de type touristique qui à priori ne l'autorise à rester au maximum que 90 jours après son arrivée. Si tout ce passe bien c'est parfait, mais sinon est-il possible qu'elle reste plus de 90 jours consécutifs? Il ne s'agit pas de prolonger la durée du visa puisqu'il serait toujours valable après ces 90 jours, mais simplement qu'elle puisse rester sans conséquences fâcheuses après ce délai.

Merci à ceux dont les connaissances parfaites dans ce domaine pourraient me donner d'utiles informations.

Bonne journée.

Didier.